

## Conseil Municipal 15 mai 2009

- 1° Zonage d'assainissement
- 2° Emplois jeunes « Job été 2009 »
- 3° Travaux 2009
- 4° Concours maisons fleuries
- 5° Circulation impasse de l'école
- 6° Modifications des statuts de la CCPN
- 7° Indemnité de sinistre
- 8° Divers

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MAI 2009.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – Mme DE GOBBI Sarah – Mme TALAGA Joëlle – M. SENSER Gérard –  
M. MONTALBANO Jean-Pierre – Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel –  
M. MATZ Jean-Pierre – Melle PICQ Anne-Louise – M. BIEGEL Fernand –  
M. MULLER Serge

**Absents excusés :** M. CLAMME André - Mme MULLER Mireille - M. PENNERAD Pascal

**Procuration :** M. CLAMME André à M. DERU Claude  
M. PENNERAD Pascal à M. BALLEVRE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

### 1° Zonage d'assainissement

M. Le Maire expose :

Les communes ont l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales). Cette étude comprend essentiellement une analyse de contraintes de site en cas de besoin, des propositions pédologiques visant à déterminer la faisabilité d'un assainissement autonome « à la parcelle » ou d'un assainissement autonome regroupé dans les zones non comprises dans les périmètres d'assainissement collectif. Elle comporte tous les éléments techniques, environnementaux et économiques permettant à la collectivité de définir la filière d'assainissement la mieux adaptée à chaque quartier. Elle est complétée par l'élaboration du dossier d'enquête publique relatif à l'ensemble des zones collectives ou non collectives. Trois entreprises ont été consultées pour faire cette étude. ( BEPG de Villers- les- Nancy, ABEC environnement à Marieulles, G2C environnement de Laxou)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à la société BEPG à Villers les Nancy pour un montant de 3 690 € HT.

### 2° Emplois jeunes « Job été 2009 »

17 jeunes sont inscrits 10 filles et 7 garçons.

Toutes les autorisations parentales ont été confirmées.

Chaque jeune effectuera une période de travail de 2 semaines (2x20heures de 8h à 12h) pendant les mois de juillet et août 2009.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal demande à M. Le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires, ainsi que toutes les autres formalités.

### 3° Travaux 2009

La réfection du chemin de la nied à partir de la ferme Doucher jusqu'au pont de la nied sera réalisée.

La commission des travaux se réunira le 05 juin 2009 à 16h30 afin de faire le point sur les différents travaux à réaliser.

- Rue Delphine Motte (virage)
- Impasse de Chambrey
- Plateau surélevé rue de l'église
- Avaloirs
- Rue du coin

### 4° Concours maisons fleuries

Le Conseil Municipal décide de reconduire le concours des maisons fleuries.

Le jury sera composé de membres extérieurs à la commune. Cette opération se fera probablement la semaine 28.

## 5° Circulation impasse de l'école

**Le stationnement, impasse de l'école lors de l'arrivée et la sortie de nos élèves par l'ancienne cour, est interdit. Malgré un document remis en début d'année scolaire, un certain nombre de parents se garent toujours encore dans cette montée.**

**De nombreux rappels à l'ordre, plus un courrier envoyé à certaines familles, nous incitent à prendre d'autres dispositions.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide pour la sécurité de nos enfants, de mettre en place un panneau « sens interdit » en bas de la montée avec uniquement accès aux riverains et véhicules de sécurité.**

**Le Conseil Municipal charge M. Le Maire à prendre l'arrêté instaurant le sens interdit en bas de l'impasse de l'école.**

## 6° Modifications des statuts de la CCPN

**Monsieur le Maire expose**

**Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999, relative au fonctionnement et à la simplification de la coopération intercommunale ;**

**Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-DRCL/1-051 du 1er septembre 2004 portant création de la Communauté de Communes du Pays Naborien, complété par l'arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-013 du 26 février 2007 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-DRCLAJ/1-018 du 10 mars 2008 portant modification des compétences de la Communauté de Communes du Pays Naborien ;**

**Considérant l'intérêt d'élargir les compétences de la Communauté de Communes du Pays Naborien dans le but de promouvoir le développement du Commerce de Proximité sur le territoire du Pays Naborien, son adhésion à la Fédération Intercommunale des Commerçants et Artisans du Pays Naborien, la promotion communautaire du Tourisme et du Rural sur le territoire du Pays Naborien, l'adhésion au Syndicat à Vocation Touristique du Pays de Nied ;**

**Considérant l'intérêt en vertu des compétences susvisées, de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien ;**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Naborien, séance du 23 mars 2009, point n° 23, homologuant une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien ;**

**le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien, ci-après :**

## **I – GROUPES DE COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**2ème Groupe : Actions de Développement Economique intéressant l'ensemble de la Communauté :**

- Mise en oeuvre d'actions destinées à promouvoir le développement du Commerce de Proximité sur le territoire du Pays Naborien ;
- Adhésion à la Fédération Intercommunale des Commerçants et Artisans du Pays Naborien.

## **II – GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES :**

**1er Groupe : Protection et Mise en Valeur de l'Environnement :**

- Adhésion au SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers) à compter du 1er juillet 2009.

## **III – GROUPES DE COMPETENCES FACULTATIVES :**

- Promotion communautaire du Tourisme et du Rural sur le territoire du Pays Naborien ;
- Adhésion au Syndicat à Vocation Touristique du Pays de Nied (étant entendu que les communes du Pays Naborien actuellement adhérentes devront s'en retirer au profit de la CCPN).

**Décision du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte les nouvelles modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien**

### **7° Acceptation d'une indemnité de sinistre**

**Des dommages subis lors du vol avec effraction survenu le 08/09 mars 2005 dans notre foyer communal. Le tribunal a alloué à la commune une somme de 1375.44 Euros correspondant à son préjudice.**

**Maître Engler du barreau de Sarreguemines nous a fait parvenir un chèque de 400 Euros qui représente un acompte sur le coût du préjudice.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'indemnité de sinistre telle que proposée.**

## **8° Divers**

- Suite à la visite de la Commission de Sécurité les stores de la mairie ainsi que du foyer devront être modifiés, la commune prendra les frais à sa charge.
- Inscription des Conseillers Municipaux pour la tenue de l'urne pour les élections européennes du 07 juin 2009.
- Demande d'aide pour une formation BAFA après en avoir discuté le Conseil Municipal décide de ne pas allouer d'aide pour cette demande.
- INPES : grippe A (H1 N1), précautions à prendre.

**Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**

**ALTVILLER Le 18 MAI 2009**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**